

FICHE PRATIQUE VISITE D'ACHAT

Par définition, la visite d'achat d'un cheval est demandée avant la vente d'un cheval. Elle peut être à l'initiative du vendeur mais le plus souvent elle est demandée par le futur acquéreur.



UNE VISITE D'ACHAT ? A QUOI ÇA SERT ?

Elle a pour but de réaliser un état des lieux du cheval à un instant T (le jour de l'examen) sans oublier d'obtenir le maximum d'informations sur ses antécédents. Les examens peuvent être plus ou moins exhaustifs en fonction de la demande.



Le but n'est absolument pas de décider si la transaction doit se faire ou non mais d'accompagner l'acheteur dans sa prise de décision.



COMMENT ÇA SE PASSE ?

On pourrait décomposer la visite d'achat en 3 parties principales : Une partie « médecine », une partie « locomoteur » et une partie « Imagerie ».



1) Examen médical

Cette partie consiste à réaliser un examen général et de faire un état des lieux sur les systèmes suivants :

- Appareil cardio-vasculaire
- Appareil respiratoire
- Appareil oculaire (les yeux)
- Appareil digestif
- Appareil tégumentaire
- Appareil uro-génital
- Examen neurologique



2) Examen locomoteur



Ce dernier consiste à observer la conformation générale du cheval, ses aplombs et de vérifier le confort locomoteur dans toutes les circonstances d'examen. Il est composé d'une batterie de tests et d'observations (parfois non réalisables selon les structures disponibles).

Parmi ces tests on retrouve :

- **Observation** : musculature, aplombs, tares, ferrure.
- **Examen passif** : Flexions passives, palpations, test à la pince à sonder, test de la planche, tares.
- **Examen dynamique** : Observation de la locomotion aux trois allures en différentes circonstances : huit de chiffre, ligne droite, en cercles, flexions dynamiques, sur sol dur, sur sol mou, test du surfaix.

Certains de ces examens peuvent parfois ne pas être réalisés pour différentes raisons, par exemple :

- Test de surfaix en cas de dorsalgie évidente à la palpation.
- Sol mou en absence de structure adéquat.



3) Examen d'imagerie

Cet examen vient en complément des deux parties précédentes et peut être réalisé ou non selon les volontés de l'acheteur. Parmi ces examens nous pouvons citer :

- **Examen radiographique** : l'acheteur peut demander des radios spécifiques et/ou le vétérinaire peut en conseiller certaines en fonction des observations faites lors de l'examen locomoteur. Les radios conseillées sont :
 - Face et profil des pieds antérieurs
 - Profil des 4 boulets
 - Profil/oblique des jarrets.
- **Examen échographique** : cet examen est généralement réalisé en fonction des découvertes lors de l'examen locomoteur bien que l'acheteur puisse le demander. Nous observons notamment :
 - Les tendons fléchisseurs
 - L'appareil suspensif

D'autres examens peuvent être réalisés en fonction des besoins tels que : endoscopie, gastroscopie, IRM, échocardiographie...





COMMENT SE PRESENTENT LES RESULTATS

Une fois tous les examens réalisés, le vétérinaire attribue un niveau de risque à la transaction. Pour cette attribution, il prend en compte différents paramètres.

Principaux paramètres pris en compte pour l'attribution du niveau de risque :

- L'historique du cheval.
- Données récoltées lors de l'examen médical et locomoteur.
- Les lésions rencontrées ou non lors des examens d'imagerie.
- La discipline et le niveau d'activité/travail/compétition envisagés par l'acheteur.

LES 4 NIVEAUX DE RISQUES



RISQUE 1 courant

Absence d'anomalie clinique ou de lésion incompatible avec l'utilisation envisagée.



RISQUE 3 non négligeable

Présence d'anomalies cliniques ou de lésions qui peuvent être rencontrées sur des chevaux performants dans la discipline envisagée, dont la gestion nécessite des soins médicaux et/ou chirurgicaux et/ou une ferrure adaptée.



RISQUE 2 limité

Présence d'anomalies cliniques ou de lésions fréquemment rencontrées sur des chevaux performants dans la discipline envisagée, dont la gestion nécessite parfois des soins et/ou une ferrure adaptée.



RISQUE 4 majeur

Présence d'anomalies cliniques ou de lésions susceptibles de compromettre l'utilisation future du cheval.

